

Châteauguay



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3400-28-23

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2023, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3400-28-23 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats Z-3400 visant à modifier l'index terminologique.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 26 mai 2023.

Le greffier et directeur du greffe, du contentieux et de la cour municipale,

Me George Dolhan, LL.B., LL.M. D.E.S.S. A.A.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT Z-3400-28-23**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 26 mai 2023, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-36400-28-23 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats Z-3400 visant à modifier l'index terminologique, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 26 mai 2023, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 26 mai 2023.

Le greffier et directeur du greffe, du contentieux et de la cour municipale,

Me George Dolhan, LL.B., LL.M. D.E.S.S. A.A.